

**PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR LE CHEVALEMENT DE ROOST WARENDIN
POUR LA PRESERVATION DE LA NIDIFICATION DU FAUCON PELERIN**



Propriété du Chevalement :

Douais Agglo est propriétaire du Chevalement situé sur le parc d'activités du Chevalement à Roost Warendin par acquisition à Charbonnage de France en 1992. Le Chevalement est classé aux Monuments historiques depuis 2009.

Présence du Faucon Pèlerin :

La présence du Faucon Pèlerin a été signalée mi 2020. En effet, un couple nicheur a été observé sur le Chevalement lui-même.

La nidification de cette espèce sur ce site est exceptionnelle, en effet, seuls 26 couples nicheurs sont recensés dans le Nord pas de Calais en 2020. C'est le seul couple nicheur recensé sur les 35 communes du territoire de Douais Agglo malgré la pose de nichoirs sur la commune de Douai.

Nichant principalement dans les zones rocheuses, le Faucon Pèlerin utilise désormais des sites artificiels dont les pylônes électriques, les bâtiments, les nichoirs, etc.

Le couple de Faucon Pèlerin en période de reproduction délimite un territoire sur lequel il n'apprécie pas être dérangé. **C'est une Espèce à enjeux forts, très sensible au dérangement.**

En France, le Faucon Pèlerin est aujourd'hui une espèce protégée et est listé dans la catégorie « Vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord – Pas de Calais. C'est également une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

De plus, en droit pénal, le « dérangement intentionnel » d'une espèce protégée est assimilable à un délit.

D'où l'importance de mettre en place un protocole d'intervention à l'intention des opérateurs amenés à intervenir sur l'ouvrage dans le cadre de son entretien et/ou des équipements qui y sont installés.

Classification

Nom français : Faucon pèlerin

Nom latin : Falco peregrinus

Embranchement : Vertébrés

Classe : Oiseaux

Maj le 10/12/2020

Ordre : Falconiformes
Famille : Falconidae
Genre : Falco
Espèce : peregrinus

Période de sensibilité

La période la plus sensible s'étale de janvier à août. De la parade nuptiale à la période de ponte vers la mi-mars puis à l'envol des jeunes de fin mai à août.

Sauf en cas d'impossibilité réglementaire ou technique, toutes les interventions devront être programmées entre septembre et décembre. Les interventions au pied du Chevalement restent cependant moins dérangeantes mais doivent rester les moins perturbantes possible par le bruit, les vibrations, etc.

Dans tous les cas, les entreprises et opérateurs devront prévenir impérativement la Direction des Espaces Naturels des interventions prévues au cours de l'année et les éventuelles entreprises sous-traitantes être informées de la mise en place de ce protocole.

Les opérateurs concernés :

ORANGE :

ORANGE UPR Nord Est
Pôle Régional Maintenance
6 avenue Paul Doumer
54506 Vandoeuvre lès Nancy Cedex

BOUYGUES :

BOUYGUES TELECOM
Service Gestion du patrimoine
83 route du Rhin
67412 ILLKIRCH Cédex

BRGM :

Service Géologique National. DRP/DPSM/UTAM Nord
Rue Louis Blériot
62420 Billy Montigny

FREE :

Déploiement Nord
16 rue de la ville l'évêque
75008 Paris

Maj le 10/12/2020

CONTACT FM :

8 place Charles de Gaulle
59800 Lille

Coordonnées utiles :

- Douais Agglo Direction des espaces naturels, 530 rue Jean Perrin – 59500 DOUAI Dorignies. Téléphone : 03 27 08 88 98. dfrancois@douaisis-agglo.com
- Ville de Roost Warendin, 270 rue Pierre Brossolette – 59286 Roost Warendin. Téléphone : 03 27 95 90 00. contact@ville-roostwarendin.fr

Signature du protocole

Nom de l'entreprise ou de l'opérateur :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques :

Courriel :

Nom et Prénom du représentant :

Date :

Signature

